Sujet: TR: Votre demande n°29433

De: snia-ouest-ads-bf - DGAC/AUTRES < snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Date: 05/12/2023 à 17:23

Pour: "guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr" < guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>

De: robot-obstacles-bf < robot-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Envoyé: mardi 5 décembre 2023 16:34

À: snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest < snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr> Cc: snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest < snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Objet: Votre demande n°29433

Bonjour M. Lemaire,

Votre projet associé à la demande n°29433 n'est soumis à aucune servitude aéronautique et/ou radioélectrique gérée par la direction générale de l'Aviation civile.

Au regard de ses caractéristiques (rappelées dans le tableau récapitulatif ci-joint), il ne constitue pas un danger pour la circulation aérienne civile.

J'émets donc un avis favorable.

Si l'accord du ministère de Armées est requis au titre des servitudes des installations militaires, je vous invite à consulter également ses services.

Cordialement,

Pour le directeur général de l'Aviation civile, le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire

Philippe Barnola

Merci de ne pas répondre à ce message généré automatiquement et d'utiliser, pour tout échange, le formulaire de contact disponible sous <a href="https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/contact">https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/contact</a>

- Pièces jointes : -

TableauRecapitulatif.xlsx

8,5 Ko

1 sur 1 18/09/2024 à 13:37